Etape 1

Selon les critères de l’AAP, on définit si nous répondons en présentant un projet spécifique ou l’association au global

Le choix est porté sur la nécessité ou pas de présenter un projet local, régional ou national, les critères de soutiens du projet et les budgets estimés

* Si le montant de financement est faible (<20 000€), choix d’un projet spécifique à présenter
* Si le montant de financement est fort (>20 000€), possibilité de présenter l’association au global
* Priorité donnée aux pourcentages de soutien maximal de la Fondation ou du mécène sur le projet (ex : pas plus de x% du financement total du projet)

Etape 2

Remplissage de l’AAP

Etape 3

Création d’un support dédié si besoin est (rare)

Etape 3

Ajout des pièces justificatives